

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019**

**DELIBERATION N°2019.00211**

**CONVENTIONS EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 42

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Claude LIOGIER, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 20 juin 2019**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20190613-D20190021110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190620

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019**

### **CONVENTIONS EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023**

La Fédération Française de Rugby (FFR) s'est portée candidate en décembre 2016 à l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby de 2023, de manière notamment à ce que le rugby puisse bénéficier d'un effet Coupe du Monde, comme cela avait été le cas lors de l'édition 2007 qui s'était déroulée en France.

Dans le cadre de son dossier de candidature et à l'issue d'un processus de sélection rigoureux, le comité directeur de la FFR a retenu 10 villes et 9 stades pour accueillir les 48 matchs du tournoi organisé du 08 septembre au 21 octobre 2023.

Saint-Etienne et le stade Geoffroy-Guichard ont été retenus et 4 matchs de tournoi y seront organisés avec l'assurance d'une rencontre premium comprenant une des grandes nations du rugby.

Le 15 novembre 2017, les instances internationales de rugby (World Rugby) ont attribué à la France l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby 2023 et ont confié à la FFR la responsabilité du contrat d'organisation (Hosting Agreement) reprenant l'ensemble des obligations de l'organisateur et des engagements pris en phase de candidature.

Compte tenu de l'ampleur de l'évènement, la FFR (à 62 %), l'Etat (à 37 %) et le Comité Nationale Olympique et Sportif Français (CNOSF à 1 %) ont décidé de créer un Groupement d'Intérêt Public : GIP#FRANCE2023.

La coupe du monde de rugby est un puissant vecteur économique et social de développement tant par la dynamique et la mobilisation qu'elle génère auprès des populations que par les retombées économiques et touristiques directes dont les territoires vont bénéficier.

Avec 2,6 milliards de téléspectateurs potentiels dans le monde, plus de 3 000 médias présents, la promotion de la France et de ses territoires sera un outil de développement supplémentaire au bénéfice des fréquentations touristiques notamment.

Ce sont 450 000 visiteurs étrangers attendus pour l'édition 2023 qui marquera le bicentenaire du rugby et la dixième édition de la Coupe du Monde.

20 équipes disputeront 48 matchs, 7 000 volontaires seront mobilisés pour l'occasion avec des programmes de formation associés et 17 000 emplois seront générés ou soutenus.

Cette manifestation a donc incontestablement un rayonnement international fort et un impact économique certain pour le pays organisateur et par voie de conséquence pour les territoires hôtes. Elle s'inscrit pleinement dans la démarche initiée en vue de dynamiser l'attractivité de notre territoire.

En mettant à la disposition du GIP#FRANCE 2023 le stade, les équipements sportifs et autres lieux dont elles sont propriétaires et en assurant l'accueil de la coupe du monde de rugby 2023 sur leurs territoires dans les meilleures conditions, les villes et métropoles hôtes sont des partenaires majeurs du GIP#FRANCE 2023 organisateur de l'évènement.

Ainsi le GIP#FRANCE 2023 et Saint-Etienne Métropole ont déterminé de manière équilibrée les conditions de leurs coopérations et partenariat pour le bon déroulement de la coupe du monde sur la base de la présente convention qui prend juridiquement la forme d'un marché négocié sans obligation de publicité ni de mise en concurrence, conformément aux dispositions réglementaires.

La compétence évènement sportif ayant été transférée à la Métropole et le portage de la candidature étant aussi porté par Saint-Etienne Métropole, c'est la raison pour laquelle il est proposé au Bureau de Saint-Etienne Métropole de se prononcer sur cette convention.

Cette convention fait état de la valorisation des engagements et prestations de la métropole hôte et du GIP#FRANCE2023 équilibrés à hauteur respective de 2 420 000 €.

Les engagements de Saint-Etienne Métropole valorisés sont les suivants :

Mise à disposition du stade	620 000 €
Plan de mobilité et déplacement	700 000 €
Concept d'animation et d'accueil	1 000 000 €
Projet de responsabilité sociale et environnementale	100 000 €

Les engagements du GIP#FRANCE2023 valorisés sont les suivants :

Accès au statut de site hôte Utilisation de la marque Accès au fonds héritage Fonds de dotation RSE	1 100 000 €
Droit d'achat prioritaire pour les populations locales	200 000 €
Partenaires locaux de l'évènement	30 000 €
Billetterie, billetterie sociale, hospitalités	90 000 €
Bonus match catégorie 1	200 000 €
Visibilité et identification de la métropole dans les stades, au-dessus de l'entrée des joueurs, tribune de face partie centrale, protection pieds des poteaux	500 000 €
Diffusion en ouverture du signal international d'images de la ville	300 000 €

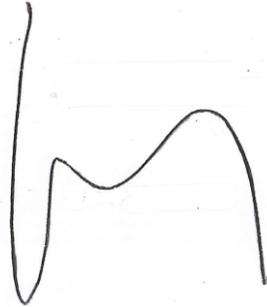
A noter que la description des contenus sera précisée ultérieurement et pourra s'effectuer dans le cadre de la clause de rendez-vous prévu à l'article 2.2.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention qui sera conclue entre le GIP#FRANCE2023 et Saint-Etienne Métropole.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la dite convention.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Pour le Président,  
Par délégation,  
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

**Hervé REYNAUD**